

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 28 avril 2022 à 16h30, à l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Michel Cordeau, conseiller
M. Yvan Duval, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présences et vérification du quorum
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Acceptation de l'offre de service de Mme Marie Tremblay ;
5. Acceptation de l'offre de service de Entretien Jean-Pierre Boucher ;
6. Acceptation de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux routiers 2022 ;
7. Dossier de la Chapelle St-Louis ;
8. Levée de la séance

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présences et vérification du quorum

Les membres du Conseil étant tous présents, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que présenté.

CA-22-04-28-01 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4.- Acceptation de l'offre de service de Mme Marie Tremblay

Le Maire, M. Yvan Côté, explique aux membres du Conseil qu'il a rencontré Mme Marie Tremblay en compagnie de Mme Jocelyne Boivin afin de connaître les services que celle-ci pourrait offrir à la municipalité.

L'implication de la contractuelle vise à proposer des initiatives réalistes pour la municipalité et voir à l'implantation d'actions pour optimiser l'expérience client, ce qui pourrait, notamment inclure :

- La gestion des dossiers entre le conseil municipal, ses comités et la permanence;
- Les suivis et échéances des livrables;
- Les outils et méthodes de travail;
- Et autres à définir s'il y a lieu.

Suite à cette rencontre Mme Tremblay a déposé l'offre de service transmise aux membres du Conseil et le Maire confirme que le montant total des services ne dépassera pas 5 000 \$.

CA-22-04-28-02 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, l'offre de service de Madame Marie Tremblay est retenue telle que déposée.

ADOPTÉ

5.- Acceptation de l'offre de service de Entretien Jean-Pierre Boucher inc.

M. Michel Cordeau explique aux membres du Conseil que lors de la dernière séance du Conseil il avait fait reporter ce point pour pouvoir vérifier les coûts de l'an dernier et avoir plus d'explications sur les montants soumis, ce qu'il a fait.

Il propose donc d'accepter l'offre de service de Entretien Jean-Pierre Boucher inc. telle que déposée mais demande que les prochains documents soient mieux détaillés.

CA-22-04-28-03 Sur proposition de M. Michel Cordeau, appuyée à l'unanimité, l'offre de service de Entretien Jean-Pierre Boucher est retenue telle que déposée.

ADOPTÉ

6.- Acceptation de la soumission pour les travaux routiers

Mme Vivian Viviers explique aux membres du Conseil le déroulement de l'ouverture des soumissions pour les travaux routiers suite à une panne informatique.

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites par le biais du SEAO concernant des travaux de voirie, de pavage et de réfection de ponceaux sur le chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE sept (7) compagnies ont déposé leurs soumissions le 21 avril 2022 avant 1h00;

ATTENDU QUE les six (6) des soumissions soumises répondaient en tous points aux exigences et formalités décrites à la demande de soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions déposées étaient les suivantes:

1) Excavation ETR inc.	424 266,14 \$ taxes incluses
2) Maxi-Paysage inc.	440 412,88 \$ taxes incluses
3) ADV Excavation	464 913,69 \$ taxes incluses
4) Rochette Excavation	475 115,29 \$ taxes incluses
5) Axco Aménagement	476 500,00 \$ taxes incluses
6) Pax Excavation	509 339,25 \$ taxes incluses
7) Construction et Pavage Portneuf	630 913,83 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE lors de l'analyse des soumissions, il s'est avéré que le plus bas soumissionnaire, Excavation ETR inc., n'était pas conforme en ce qu'il avait omis d'annexer la formule de soumission ainsi que les addendas 5 et 6 et avait de plus omis de parapher chacune des pages du bordereau de soumission tel que demandé.

CA-22-04-28-04 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyé par M. Claude Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la soumission de Maxi-Paysage inc. selon les prix unitaires soumis pour les travaux de voirie, de pavage et de réfection de ponceaux concernant le chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

7.- Dossier de la Chapelle St-Louis

Le Maire, M. Yvan Côté, mentionne aux membres du Conseil qu'il a assisté à une rencontre le 26 avril 2022 avec M. Patrick Bouillé, directeur général de la Paroisse de la Transfiguration du Seigneur, Mme Francine Dorval, présidente de l'Assemblée de fabrique de la paroisse de La-Transfiguration-du-Seigneur, Monsieur l'abbé Pierre Gingras, curé et modérateur de l'unité missionnaire Louis-Hébert, M. Claude Tessier, conseiller et Mme Vivian Viviers, directrice générale, concernant l'acquisition de la Chapelle St-Louis.

Les représentants des deux parties ont manifesté le désir d'examiner la possibilité de procéder à des validations de l'état du bâtiment et du sol avant de procéder à une transaction, s'il y a lieu.

Après discussion, il a été convenu que les parties s'engageraient de part et d'autre à produire un document permettant les vérifications nécessaires dans un délai raisonnable.

CA-22-04-28-05 IL EST PROPOSÉ par M. Claude Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville de Lac Saint-Joseph fasse part à La Corporation Archiépiscope Catholique Romaine de Québec de son intérêt à examiner la possibilité d'acquérir la propriété située au 305, Chemin Thomas Maher constituée des lots 4 745 393, 5 383 690 et 5 383 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf et sur laquelle est construite une chapelle, dans le but de l'utiliser à des fins communautaires.

Cet intérêt est conditionnel à la conclusion, à l'entière satisfaction de la Ville et à son entière discrétion, d'une vérification diligente complète incluant une inspection, par des professionnels qualifiés engagés par la Ville, de l'état du bâtiment et du sol ainsi que de leur conformité à toutes les lois et la réglementation applicables, ainsi que la préparation d'un contrat d'achat à un prix et des termes et conditions acceptables à la Ville.

La Ville souhaite compléter sa vérification diligente d'ici au 1^{er} novembre 2022 mais, avant d'engager des frais pour cette dernière, elle requiert un engagement de La Corporation Archiépiscope Catholique Romaine de Québec de ne pas offrir en vente ou accepter une offre d'achat non sollicitée concernant cette propriété avant le 1^{er} novembre 2022.

ADOPTÉ

8.- Levée de la séance

La séance est levée à 17h15.

CA-22-04-28-06 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 17h15.

ADOPTÉ

**Yvan Côté
Maire**

**Vivian Viviers
Greffière-trésorière**